



Grosse arnaque vente kit piscine via internet!!!!

Par **DOREAU**, le **31/03/2008** à **16:20**

bonjour

j ai commandé une piscine en kit en decembre, j ai, mon epouse aussi , versé deux acomptes de 2060euros, ils nous ont fait poirauter jusqu'à que j apprenne fin semaine derniere que c etait une grosse arnaque, la societe n existe sois disant plus j ai eu le fournisseur des piscine sur clermont je commercial qui m a vendu la piscine qui lui semble nous faire croire que c est lui qui est la vrai victime, et puis quoi encore, et plusieurs autres clients spoliés dans cette affaire, que devons nous faire en premier temps? J AI LES NOMS et adresses de tous les clients nous sommes repartis dans la france mais nous nous sommes concertes pour descendre cette semaine pour déposer plaintes au tribunal et commisaria de clermont ferrand, nous avons tous perdu bcp d argzent les societes existent toujours et le fournisseur veut nous vendre endirect les kit commandés!! a prix coutants, mais il faut rajouter encore de l argent!!

merci pour votre aide a tous , c est pas facile on a l impression que le monde s effondre meme si il n y a pas mort dhomme , mais c est un reve qui fini en cauchemar et surtout c est huit longs mois d economies avec ma femme et mes enfants

a tre vite on espere

freddy

Par **Biolay**, le **02/04/2008** à **18:29**

Compte tenu du préjudice causé vous aurez tout intérêt à vous faire représenter par un avocat spécialisé dans le droit de la consommation, qui vous épargnera les actes de

procédure fastidieux.